

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission spéciale du Règlement

Convocation¹

Mercredi 7 juillet 2020 – 08h00 Rue du Lombard, 77 – 1^{er} étage Une collation sera servie aux membres de la commission.

Ordre du jour

- Vade-mecum et glossaire établis par le groupe de travail « Commissions délibératives », en application de l'article 42ter du Règlement – Décision 19 (2019-2020) n° 1
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
 - Exposé de Mme Magali Plovie, présidente du groupe de travail.
 - Discussion.
 - Vote de l'ensemble du vade-mecum et du glossaire
- 2. Divers

_

Dans les conditions de l'article 20.1a du Règlement, les réunions de la commission spéciale du Règlement se tiennent à huis-clos.

Composition de la commission

Présidence : Mme Magali Plovie Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Viviane Teitelbaum, M. Christophe Magdalijns

Membres :

PS: Mme Delphine Chabbert, M. Hasan Koyuncu, M. Jamal Ikazban Ecolo: Mme Barbara de Radiguès, Mme Magali Plovie

MR: Mme Viviane Teitelbaum, M. Gaëtan Van Goidsenhoven DéFI: M. Christophe Magdalijns, M. Michaël Vossaert PTB: Mme Stéphanie Koplowicz, M. Petya Obolensky cdH: M. Christophe De Beukelaer

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).